Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 038-213803513-20260408-2026_24-DE

N° 2026 - 24

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents :13
Votants : 15
Pouvoirs : 2
Pour : 15/ Contre : 0 / Abstention : 0

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET À RAISON DE 17H30 POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

PRÉSENTS : THÉVENON Jean-Marie, BAGUET GALLON Yoann, BIGOT Agnès, CARASSUS Didier, COLOMB Lydia, COLOMB Sophie, DI PONIO Caroline, DURAND Brice, GINON-REY Mathieu, GRISETI Martine, HORNY Pierre-Alain, ROCHE Virginie, ROY Anita.

EXCUSÉS : BALAN Jean-Baptiste, PERRIN Joris.

POUVOIRS : BALAN Jean-Baptiste donne pouvoir à BIGOT Agnès, PERRIN Joris donne pouvoir à GINON-REY Mathieu.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir entretiens des espaces verts et des bâtiments ;

La création à compter du 1er mai 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade Adjoint technique de catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures et 30 minutes.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1mois et 8 jours allant du 1er Mai 2026 au 8 Juin 2026 inclus.

Il devra justifier d'un BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'adopter la proposition du Maire

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 038-213803513-20260408-2026_24-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion,
Le 9 avril 2026

Le secrétaire de séance,
GINON-REY Mathieu

Le Maire,
THÉVENONJean-Marie

MAIRIE ST-AGNIN SUR BION
38 (ISERE)